

Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 31 (2004)
Heft: 6

Artikel: Interview : personne n'est au-dessus de la Constitution
Autor: Ribi, Rolf / Gross, Andreas
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-912220>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Personne n'est au-dessus de la Constitution

Le peuple est la source du pouvoir. Mais il n'est pas au-dessus de la Constitution, déclare Andreas Gross, politologue, conseiller national et père constituant du canton de Zurich.

«Revue Suisse»: Le peuple est-il le pouvoir suprême de l'Etat?

Andreas Gross: En démocratie, le peuple est la seule source légitime du pouvoir, mais il n'est pas au-dessus de la Constitution qu'il s'est donnée. Parce que le peuple est sage, il a limité son propre pouvoir. C'est pourquoi il y a séparation des pouvoirs. Personne n'est au-dessus de la Constitution, ni le gouvernement, ni le parlement, ni encore le Tribunal fédéral. Toutefois une majorité du peuple et des cantons peut modifier en tout temps la Constitution – cela aussi, le peuple l'a voulu.

La participation du peuple aux votations n'est en moyenne que de 40%. Est-ce là encore la «volonté du peuple»?

Ne pas participer aux votations est un droit démocratique, assorti de la conscience que d'autres décideront. S'abstenir délibérément de voter n'est pas antidémocratique. Au niveau fédéral, la participation est la plupart du temps supérieure à 45%, et a même déjà dépassé trois fois 50% cette année. C'est une tradition politique plus exigeante que de participer seulement tous les quatre ans à des élections.

Le peuple est-il suffisamment bien informé, avec toutes ces initiatives et référendums?

La formation de l'opinion est souvent moins bonne au parlement que dans le grand public! Au parlement, beaucoup trop de députés votent en fonction de leur parti. Les citoyens et citoyennes se forgent leur opinion de façon beaucoup plus différen-

cée. Au parlement, on manque aussi souvent de temps et l'on prend les décisions trop rapidement, parfois à tort.

Le peuple a-t-il toujours raison, en démocratie?

Le peuple n'a pas toujours raison, mais il ne se trompe pas plus souvent que le parlement. L'un et l'autre se voient régulièrement accuser d'aveuglement et d'intolérance. La démocratie implique qu'il puisse y avoir de mauvaises décisions. C'est pourquoi il est aussi permis, en démocratie, de revenir sur des décisions antérieures et d'essayer de les corriger.

La démocratie directe empêche-t-elle les réformes politiques et économiques?

Critique idiote! La démocratie directe nécessite parfois plus de lenteur, mais elle prend aussi mieux en compte les intérêts et les besoins. Ces dernières années, il y a eu en Suisse plus de réformes – et des réformes plus poussées – que dans les pays voisins. En démocratie directe, personne ne peut donner d'ordres, chacun doit convaincre tout le monde. Les dirigeants de l'économie trouvent souvent cela pénible. Qui ne se soucie pas de la démocratie n'a pas le droit de déplorier ses défauts.

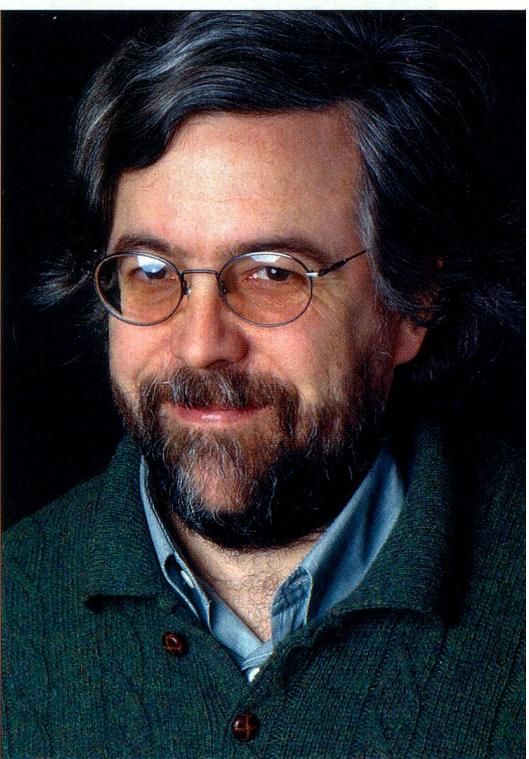
Plus de démocratie signifie-t-il aussi une meilleure démocratie?

Assurément! Plus la démocratie est organisée et assure davantage de participation aux citoyens et citoyennes, plus les gens peuvent se sentir libres d'aménager une société conforme à leurs vœux. En tant que membre de la Constituante zurichoise, je suis fier d'avoir participé à l'élaboration de la constitution la plus directement démocratique de tous les cantons et de Suisse, donc du monde! Elle passera en votation populaire en février 2005.

La formation de l'opinion du peuple est-elle compromise par la désinformation et des images qui jouent sur les sentiments?

Il n'y a jamais de formation de l'opinion

Michael Stahl



Andreas Gross, conseiller national (PS)

politique sans simplifications, exagérations, affiches ni émotions. La démagogie ne peut être interdite, mais nous pouvons assécher le terrain en améliorant l'instruction civique dans les écoles professionnelles et les gymnases, où elle est totalement négligée aujourd'hui. Il faut aussi que les débats politiques soient plus nuancés dans les médias et que les campagnes de votation soient conduites de façon plus équitable. Une condition est que les budgets des partis politiques deviennent plus transparents et ne soient pas aussi déséquilibrés qu'actuellement. Les partis devraient avoir des moyens suffisants pour faire leur travail. De nos jours, il n'y a en général suffisamment d'argent que quand l'économie a un intérêt à défendre tel objet.

Interview: Rolf Ribi

INTERNET

www.andigross.ch